

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté N° 277 /MENA/DRH du 16 AOUT 2024

portant Nomination de **Directeurs de CAFOP** au titre de l'Année Scolaire **2024-2025**

## LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°93-609 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les Inspecteurs de l'Enseignement Pré-scolaire et Primaire (IEPP) dont les noms suivent sont nommés dans la fonction de **Directeur de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP)**, conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	Genre	DRENA D'ORIGINE	IEPP D'ORIGINE	CAFOP D'ACCUEIL
1	254809L	MARIAM COULIBALY	F	TIASSALE	N'DOUCI	DABOU
2	249049X	BOLI BI TIE JULIEN	M	ABIDJAN	IEPP ABOBO AGNISSANKOÏ	GRAND-BASSAM
3	233329C	BABO Assomane David	M	BOUAFLE	IEPP BOUAFLE NORD	KATIOLA
4	248906P	DIABAGATE Lacina	M	BOUAKE 2	IEPP BOTRO	ODIENNE

**Article 2 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

#### AMPLIATIONS :

- MENA /CAB |
- DRH/SOPAA |
- DRENA |
- INTÉRESSÉ(E) |
- CHRONO |

  
Professeur Mariatou KONE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABÉTISATION  
LE MINISTRE  
République de Côte d'Ivoire

